

## Commissariat général à la stratégie et à la prospective

NOTE D'INTRODUCTION AU DÉBAT NATIONAL



QUELLE  
**FRANCE**  
DANS  
**10** ANS ?

SEPT.  
2013

### Quel projet pour l'Europe ?

Jamais les incertitudes sur l'avenir de l'intégration européenne n'ont été aussi fortes. Ses difficultés à créer une prospérité partagée et un horizon de progrès social, à constituer une valeur ajoutée incontestable dans la compétition mondiale et une ambition partagée par les peuples ont érodé l'élan européen. La crise de la zone euro et les divergences entre pays sont venues accentuer la perception d'une Europe à l'édifice institutionnel inachevé, qui n'a pas clarifié ses intentions sur les buts à atteindre, et dont les décisions s'élaborent trop loin des citoyens. La valeur de l'Union persiste pourtant, qu'il s'agisse de faire de son marché de 500 millions de consommateurs un levier de croissance et d'influence ou de porter des valeurs de paix, de démocratie et de progrès économique et social.

Pour que la France joue un rôle moteur dans le renouveau du projet européen et de son idéal de prospérité partagée, il lui faut clarifier son ambition. Une refondation du marché unique est-elle possible ? Au sein de la zone euro, un progrès parallèle de la responsabilité budgétaire et de la solidarité est-il possible ? Partage des risques et partage de la souveraineté peuvent-ils aller de pair ? Une union politique est-elle souhaitable et sur quelle base ? Comment envisager la question des frontières européennes ? À quels efforts sommes-nous prêts pour la stabilité et la prospérité de nos voisins ? Quelles sont, au total, les conditions économiques et politiques requises pour que la France s'inscrive avec succès dans une stratégie ambitieuse de refondation européenne ? Telles sont quelques-unes des questions que nous devons nous poser aujourd'hui.

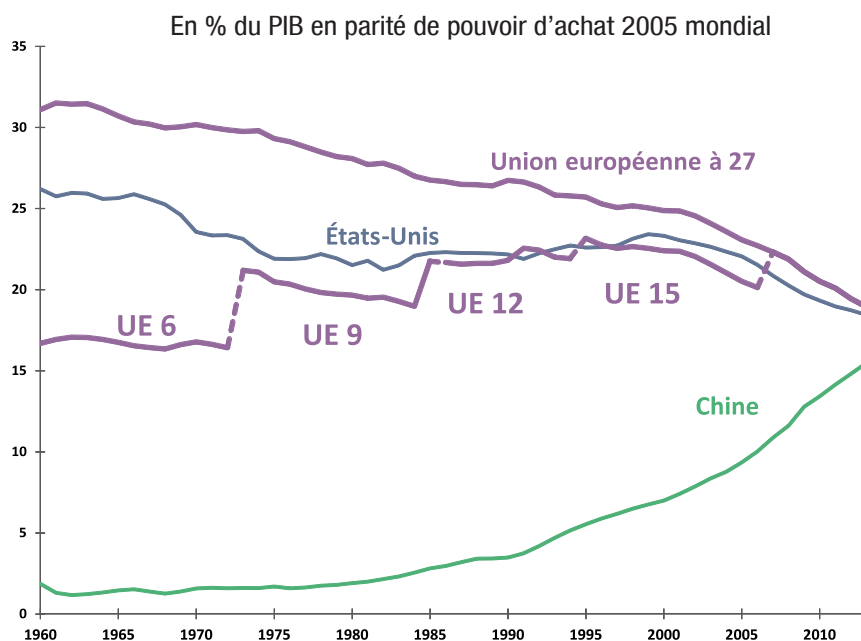
## INTRODUCTION

Créée pour assurer la paix et la reconstruction au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne s'est construite sur une intégration économique profonde dont étaient attendus un accroissement de l'efficacité économique, une convergence des niveaux de vie et, à terme, une union politique plus poussée. Ce dispositif s'est appuyé sur une certaine harmonisation du droit et sur des politiques sectorielles phares (énergie, agriculture), puis de plus en plus sur la coordination macroéconomique et l'intégration monétaire. Les mécanismes redistributifs entre États membres et entre régions européennes sont en revanche demeurés limités, du fait même de la nature additionnelle du budget de l'Union (principe de plafonnement des ressources propres à 1,23 % du Revenu national brut communautaire).

Cette forme d'intégration originale et sans équivalent dans le monde, parfois présentée comme visant à constituer une fédération d'États-nations, a permis de ménager les contrats sociaux et les cultures politiques propres à chaque pays (principe de subsidiarité), tout en autorisant l'accueil en son sein de nouveaux membres. La dynamique d'élargissement a consacré la capacité d'attraction de l'Europe à l'égard de son voisinage et maintenu tendanciellement son poids dans le monde (graphique 1).

Dans les années 2000, plusieurs facteurs ont contribué à une remise en cause de ces équilibres. La crise de la zone euro a témoigné de l'ampleur des asymétries qui s'étaient développées en son sein, en même temps qu'elle a souligné le caractère incomplet de l'édifice monétaire. L'échec de la Stratégie de Lisbonne, qui devait tracer un chemin pour la croissance et l'emploi dans le contexte de la mondialisation, était scellé dès avant la crise de 2008. L'Union est par ailleurs apparue à une partie de plus en plus grande des opinions publiques comme le vecteur d'une mise en concurrence des modèles sociaux. Symétriquement, l'appel à la solidarité financière au sein de la zone euro a suscité des réticences dans une partie de l'opinion des pays d'Europe du Nord. Institutionnellement enfin, l'Union a éprouvé des difficultés récurrentes à répondre aux défis parallèles de l'élargissement et de l'intégration monétaire, trois révisions des traités (Amsterdam, Nice, Lisbonne) débouchant sur un édifice inachevé.

**GRAPHIQUE 1**  
**ÉVOLUTION DE LA PART DE L'UE DANS LE PIB MONDIAL 1960-2013**



Source : CEPIL, base de données CHELEM-PIB.

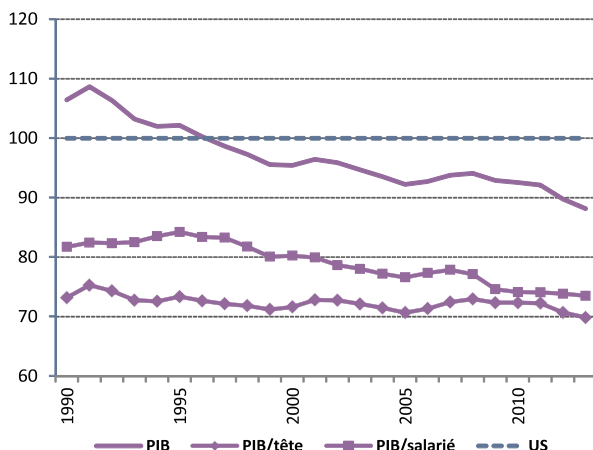
# CONSTATS

## L'EUROPE FACE À LA CRISE

### L'impuissance collective à produire une prospérité partagée

En son temps, l'Acte unique européen de 1986 avait constitué un levier fructueux de relance de la croissance, *via* l'approfondissement du marché commun. Depuis lors, dans le contexte de la mondialisation de l'économie, les tentatives collectives de stratégie coordonnée de compétitivité et de prospérité n'ont pas eu le même succès. La performance économique mesurée par le PIB, le PIB par tête, ou encore le PIB par personne en emploi, souligne le retard pris par rapport aux États-Unis (graphique 2). L'écart de revenu par tête par rapport à ces derniers est certes pour partie l'effet de choix collectifs différents en matière de durée annuelle du travail, en matière de durabilité du modèle de développement<sup>1</sup>, ou encore en matière de solidarité du système social<sup>2</sup>. Néanmoins, il provient aussi d'une difficulté de la plupart des pays européens à faire de l'innovation le moteur de leur croissance et de certains effets secondaires contreproductifs de l'euro dans les dynamiques de surendettement des pays du Sud et de polarisation de l'industrie au profit des pays du Nord.

**GRAPHIQUE 2**  
INDICATEURS DE REVENU DE L'UE-15 EN  
COMPARAISON DES ÉTATS-UNIS, 1990-2013



Source : Données FMI, calculs Bruegel.

### Crise de la zone euro : La divergence au lieu de la convergence

Le projet de monnaie unique, évoqué dès la fin des années 1970, devait être le moyen d'une plus grande stabilité monétaire et un moteur de croissance (voire de puissance) : diminution des coûts de transactions, accès des investisseurs à des marchés financiers plus importants et plus liquides, établissement de l'euro comme devise internationale d'investissement et de réserve, renforcement du poids de l'Europe dans les enceintes et les organisations internationales.

La création de la zone euro en 1999 sur des bases institutionnelles trop restreintes a toutefois entraîné une série de déséquilibres, non anticipés et encore mal maîtrisés. La crise des dettes souveraines a fait apparaître les difficultés d'un projet qui devait favoriser la convergence des économies, en révélant les dynamiques de divergence à l'œuvre. Les différences structurelles initiales entre pays, à la fois du côté des consommateurs (âge, préférence pour le présent ou le risque) et du côté du système productif (spécialisation sectorielle, marchés du travail, industrie, etc.) ont contribué à des dynamiques divergentes d'investissement et de consommation.

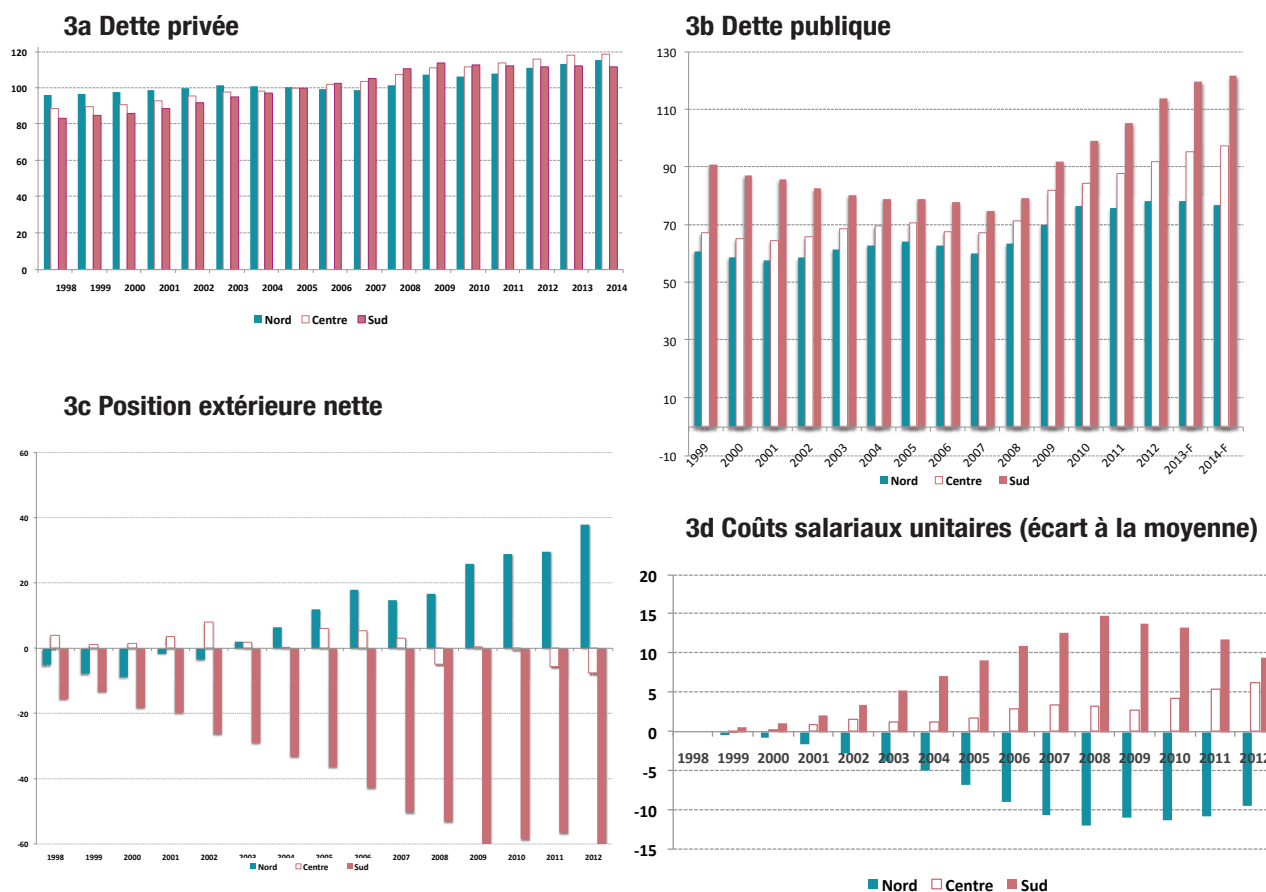
Depuis 2008, l'Europe a été confrontée à la crise financière, puis à la crise de la zone euro. Elle a moins bien géré le premier choc que les États-Unis : elle a trop tardé à traiter son problème bancaire, sous-estimé le poids de l'endettement privé et fait subir trop tôt un ajustement budgétaire trop violent à des économies encore convalescentes. Erreurs conjoncturelles et difficultés structurelles ont interagi, si bien que cinq ans après le choc, la dynamique de reprise reste plus hésitante et plus faible qu'outre-Atlantique (graphique 4) et le potentiel de croissance significativement plus bas (graphique 5) du fait notamment de la dégradation du tissu productif de l'Europe du Sud.

Bientôt quatre ans après le début de la crise grecque, les écarts de coûts salariaux ont commencé de se résorber, sans corriger totalement les déséquilibres extérieurs ; surtout, les montants de dette privée, publique et extérieure continuent d'augmenter ou se sont stabilisés à un niveau élevé (graphique 3). Le processus de rééquilibrage interne à la zone euro est engagé, mais il sera long, difficile, et incertain dans ses effets.

1. Des indicateurs plus inclusifs que le PIB (ajoutant au niveau de revenu des critères de bien-être), tels que l'*Inclusive Wealth Indicator* utilisé par les Nations unies, indiquent au contraire une croissance de la richesse plus élevée pour la France et l'Allemagne que pour les États-Unis, ce qui tendrait à prouver l'existence sur le continent d'un modèle économique de développement plus soutenable qu'outre-Atlantique (voir *Inclusive Wealth Report*, 2012).

2. Saez E. (2013) montre que les 1 % les plus riches ont perçu aux États-Unis 95 % des fruits de la reprise économique américaine depuis 2009 (voir « Striking it Richer: The Evolution of Top Incomes in the United States. Updated with 2011 estimates »).

### GRAPHIQUE 3 DETTES ET COÛTS SALARIAUX AU SEIN DE LA ZONE EURO, 1999-2012



Sources : Bruegel, sur base de données Eurostat et CGSP sur la base de données AMECO.

Conscient du rôle clé que joue la zone euro dans le futur européen, l'ensemble des États membres a réagi vigoureusement pour éviter son éclatement. Sur le plan institutionnel, un processus de réforme a été engagé. En particulier, un mécanisme d'assistance mutuelle entre États (le Mécanisme européen de stabilité) a été mis en place, permettant d'apporter une assistance financière conditionnelle aux pays en difficulté. Un dispositif de prévention des crises et d'alerte en matière budgétaire, macroéconomique et financière (le Semestre européen), a donné lieu à une importante production législative et à la conclusion d'un nouveau traité à vingt-cinq, avec pour conséquence une surveillance accrue des politiques nationales, et une ébauche de gouvernance économique. La mise en chantier de l'union bancaire vise à la fois à réduire les risques de dérapage en cas de nouvelle attaque spéculative sur la solidité de la zone euro et à réunifier le marché du capital (faire en sorte que les entreprises et les ménages du Sud bénéficient des mêmes conditions de financement). Ces avancées souffrent cependant

de l'absence de consensus sur le degré souhaitable de partage des risques. Enfin, l'affirmation par la Banque centrale européenne (BCE) de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité de la zone euro témoigne de la capacité à utiliser les outils partagés et s'est notamment traduite par l'annonce du programme dit des Opérations monétaires sur titres (OMT).

#### ■ Conséquences sociales

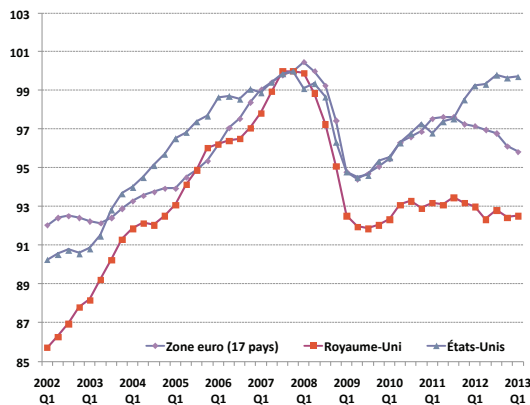
L'exigence de consolidation budgétaire<sup>3</sup> s'est imposée à tous. On peut en discuter le rythme, non la nécessité. La montée simultanée des dépenses d'indemnisation chômage a conduit les pays en difficulté à diminuer leurs autres dépenses sociales (dégradation de la préscolarisation des jeunes enfants en Roumanie, en Espagne et en Irlande, difficultés d'accès aux soins en Grèce), ainsi que d'éducation et de formation professionnelle – qui constituent pourtant des investissements cruciaux pour l'avenir. Dans de nombreux pays, la crise s'est également traduite

par une difficulté à conclure des accords ou à renouveler des conventions collectives, ce qui conduit à une réduction significative de la couverture conventionnelle des salariés (Portugal par exemple). On constate également que le développement des politiques sociales dans les pays d'Europe centre-orientale, tel qu'engagé dans les années 2000, s'est trouvé stoppé. Au total, la divergence s'est encore accrue dans la crise entre les modèles sociaux les plus généreux et les plus efficaces, ceux des pays nordiques, et les modèles sociaux moins généreux ou moins efficaces en place à l'Est ou au Sud de l'Europe. Au-delà des impacts persistants sur la croissance potentielle, l'horizon européen ne peut que difficilement se confondre aujourd'hui avec celui de progrès social.

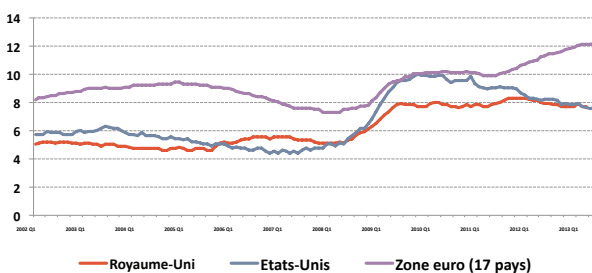
Au total, l'Europe ne parvient plus à s'imposer comme une source de prospérité partagée.

#### GRAPHIQUE 4 PIB PAR TÊTE ET TAUX DE CHÔMAGE : ÉTATS-UNIS, ZONE EURO ET ROYAUME-UNI, 2002-2013

##### 4a : PIB par tête base 2007T4=100

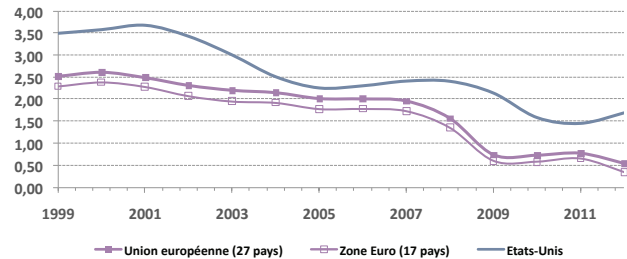


##### 4 b : Taux de chômage



Sources : Eurostat, BEA, OCDE, calculs CGSP.

#### GRAPHIQUE 5 CROISSANCE POTENTIELLE EN UNION EUROPÉENNE, ZONE EURO ET AUX ÉTATS-UNIS



Source : Ameco, calculs CGSP.

#### DYSFONCTIONNEMENTS DU MARCHÉ UNIQUE ET DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Le fonctionnement du marché unique, qui demeure le premier des objectifs poursuivis par la construction européenne, n'est pas encore satisfaisant. D'une part, malgré des relances répétées au niveau de la Commission, l'espace européen reste fragmenté. L'existence d'une devise commune à dix-sept pays n'est pas un facteur d'unification à l'échelle d'une Union européenne à vingt-huit pays ; les écarts d'organisation et de réglementation entre pays (exemples des secteurs de la santé, de l'approvisionnement énergétique ou des transports) interdisent de bénéficier pleinement de l'effet d'échelle d'un grand marché de 500 millions de consommateurs.

D'autre part, le marché européen et la politique de concurrence ne sont pas forcément perçus comme des vecteurs de progrès par l'ensemble des parties prenantes – en raison de garanties insuffisantes pour les consommateurs (notamment en matière de e-commerce), de conditions de concurrence jugées déloyales par les entreprises et les partenaires sociaux (notamment, du fait d'un contrôle insuffisant du recours aux travailleurs détachés) ou de stimulation de l'innovation et du développement économique. Cela limite le soutien des opinions publiques à son approfondissement, principalement dans les pays de l'Ouest et du Nord de l'Europe comme en ont témoigné les polémiques suscitées par la directive Bolkestein sur les services ou par certains arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (« Viking », « Laval » et « Rüffert »), perçus comme une affirmation des libertés économiques au détriment des droits sociaux fondamentaux, notamment du droit syndical.

3. Si des délais dans le rétablissement des finances publiques ont été accordés par la Commission européenne [jusqu'à 2015], 16 pays sur 28 sont en position de déficits excessifs, dont la France.

Les politiques communautaires les plus significatives, hors celle de la concurrence, sont la cohésion (transferts régionaux), l'innovation-recherche et l'agriculture. Elles rencontrent trois difficultés principales : leur dimensionnement, leur adaptation aux enjeux de la mondialisation et leur efficacité. La dépense de politique agricole commune (PAC), bien qu'en diminution, reste le premier poste au budget de l'Union (29,1 % en 2013 contre 70 % en 1985) quand l'innovation et la recherche pèsent pour moins de 8 %, derrière les dépenses de cohésion. En dépit de sa réforme, la politique agricole commune n'est pas parvenue à un arbitrage pérenne entre un soutien aux revenus des agriculteurs, de plus en plus faible et contradictoire avec les objectifs de libéralisation au niveau mondial, et une orientation plus durable. L'espace européen de la recherche reste organisé sur des fondements sectoriels et la mutualisation des ressources reste très limitée. Les politiques de cohésion, concentrées sur les investissements en infrastructures, souffrent d'avoir accompagné les bulles de crédit en Espagne, Irlande et Portugal, au lieu d'avoir aidé ces pays à accroître leur efficacité économique.

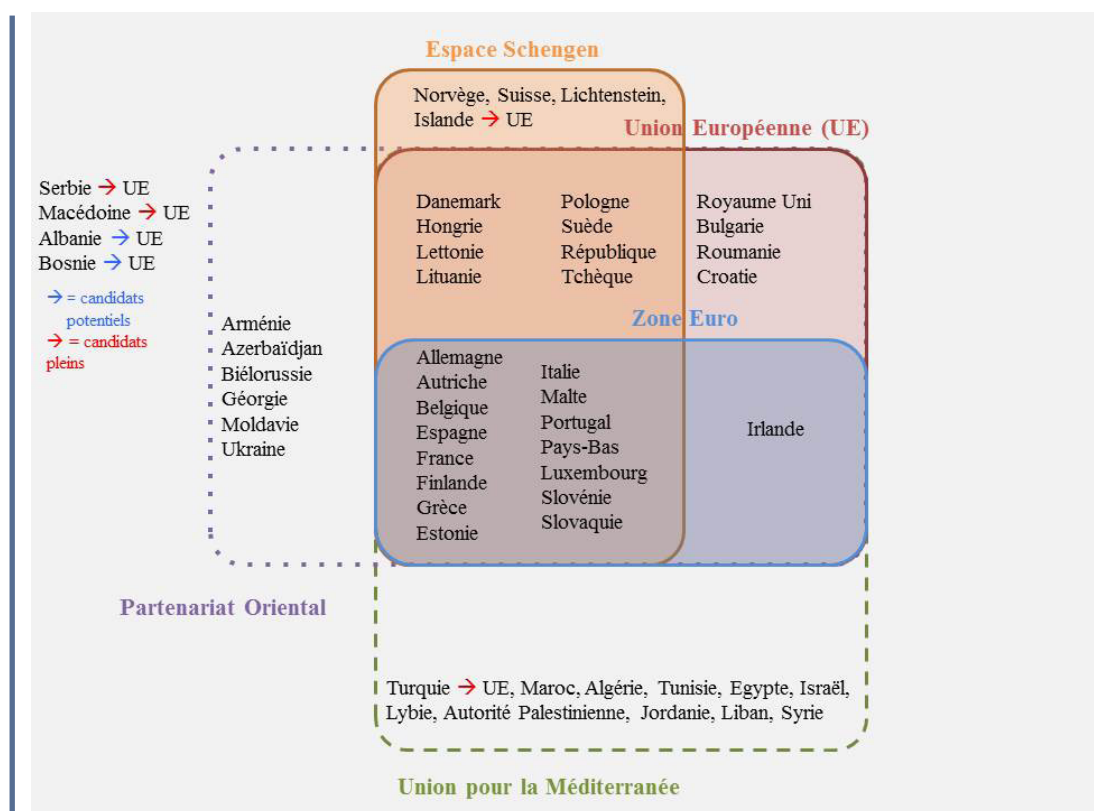
L'accord entre les institutions européennes et les États membres sur le principe d'une programmation budgétaire plus stratégique et mieux ciblée sur les régions et les citoyens qui en ont le plus besoin (dont les jeunes, les chômeurs, les populations roms) achoppe toutefois sur

l'expression des intérêts nationaux dès la négociation des critères d'éligibilité et d'évaluation.

## COMPLEXITÉ INSTITUTIONNELLE

La constitution de la zone euro au sein de l'Union européenne amplifie par ailleurs la complexité institutionnelle. L'Europe des cercles, ou construction à plusieurs vitesses et sur plusieurs plans en parallèle, est une idée présente depuis le début du projet européen, qu'elle soit érigée en principe (les accords entre États devant primer sur la construction politique commune) ou qu'elle soit conçue comme un chemin pragmatique vers une Europe plus fédérée. *De facto*, on peut en effet observer qu'une telle dynamique est à l'œuvre depuis longtemps déjà (schéma 1). Cette situation n'a pas favorisé la lisibilité du projet européen ni la légitimité des institutions européennes auprès des opinions publiques nationales. Elle pose de surcroît la question de l'articulation entre les différents cercles européens, les projets spécifiques ou sectoriels et l'ambition du projet commun.

### SCHÉMA 1 UNE EUROPE DES CERCLES – UE, UEM, ESPACE SCHENGEN



La principale difficulté réside aujourd'hui dans l'articulation de la zone euro avec l'ensemble de l'Union européenne, dans la mesure où la gestion de la crise occulte les autres dimensions de l'Europe. Mais cette difficulté met également en lumière les insuffisances de la gouvernance européenne. Cette dernière s'appuie en effet sur le triptyque Conseil, Commission et Parlement, dont la construction emprunte partiellement au moins à la logique fédérale. Aux yeux des citoyens, la gouvernance de l'ensemble et la répartition des compétences manquent toutefois de lisibilité, ce qui limite la légitimité démocratique des décisions. La gestion intergouvernementale de la crise de la zone euro apparaît emblématique à cet égard.

Ce constat inévitablement sévère peut faire l'objet de deux lectures : selon la première, l'accumulation des difficultés tient aux insuffisances de l'architecture européenne ; selon la seconde, elle résulte de l'incohérence des États membres qui ont souscrit, en matière économique et budgétaire, à des règles du jeu communes, mais n'ont pas su les appliquer avec méthode et avec constance.

## DIAGNOSTIC PROSPECTIF

La valeur de l'Union persiste malgré ces constats. Qu'il s'agisse d'offrir aux entreprises européennes un environnement économique comparable à celui dont bénéficient les entreprises américaines, ou qu'il s'agisse de porter des valeurs de paix, de démocratie et de progrès économique et social dans un monde en profonde transformation, l'Union reste sans nul doute un projet indispensable.

En matière de répartition des compétences, une actualisation d'un partage fondé sur des réalités remontant à plus de cinquante ans semble nécessaire. L'Europe n'a en effet que peu varié dans le choix des compétences et des moyens transférés au niveau communautaire pour renforcer sa valeur ajoutée et son efficacité. Les nouvelles politiques, celles de compétitivité et d'innovation ou de cohésion sociale, restent essentiellement administrées et financées par les États membres. Seule exception à cette règle, la politique environnementale bénéficie certes de financements communautaires limités, mais l'Union est la source d'inspiration principale du droit en la matière (aujourd'hui plus des trois quarts de la législation environnementale française est d'origine communautaire). Cet exemple tend d'ailleurs à prouver qu'il est possible sans réforme institutionnelle majeure qu'un nouveau bien public soit géré de manière commune.

L'essentiel pour l'Europe de demain est d'identifier les biens publics d'essence régionale, de se recentrer sur leur gestion, et de se doter pour cela d'institutions vivantes, transparentes et démocratiques. La délibération doit alors porter sur la définition et le choix de ces « biens publics européens » – c'est-à-dire ceux qui bénéficient à l'ensemble des populations européennes et non seulement à tel ou tel État membre – et sur la manière d'en assurer un financement conjoint, équitable et incitatif<sup>4</sup>. La constitution d'une communauté politique n'implique pas en effet nécessairement la convergence des préférences de ses membres.

Il est difficile de s'accorder sur des sujets qui relèvent de compromis politiques et sociaux propres à chaque pays (la protection sociale est emblématique de cette difficulté), renvoyant à des représentations incompatibles. Une élaboration et un « récit » communs sont certes envisageables mais s'inscrivent dans un temps nécessairement long, étant donné la prégnance des invariants socio-politiques

4. Une Europe des biens publics peut ainsi être une formulation du projet européen (voir sur ce point Jean-Paul Fitoussi, Eloi Laurent et Jacques Le Cacheux, 2012).

qui relèvent de la construction historique, toujours singulière, des États-nations européens. Il peut être dès lors pertinent de bâtir des pratiques coopératives autour de biens publics aux représentations encore peu cristallisées. L'environnement, déjà cité, en fournit un exemple. Il n'est pas le seul thème nouveau susceptible de constituer un socle à des représentations communes. Le numérique est également aujourd'hui un monde en soi, que s'approprie la jeunesse de tous les pays et qui peut servir de base à l'émergence d'un singulier collectif. La mobilité, en ces temps difficiles, devrait pouvoir constituer un troisième axe. D'autres sont sans doute à imaginer.

Là encore toutefois, l'Europe ne peut attendre que des pratiques coopératives se diffusent d'elles-mêmes. La recherche d'efficacité passe par des concessions plus fortes de la part des partenaires.

## COMMENT REFONDER LE MARCHÉ UNIQUE AUTOUR DE POLITIQUES ESSENTIELLES ?

L'approfondissement du marché unique gagnerait, en effet, à s'appuyer sur des politiques sectorielles essentielles pour la compétitivité future de l'Union. Ces initiatives sectorielles fortes, dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, du numérique, de l'innovation ou de la culture, seraient susceptibles de refonder le marché unique aujourd'hui en panne, permettant de renouveler ce qui a été son moteur historique. Entre mutualisation plus forte (énergie, recherche) ou coordination et harmonisation réglementaire (numérique, industrie culturelle), la création de valeur pour les industries de réseau d'un marché européen véritablement unifié bénéficierait à tous les participants.

Compétence partagée au terme du traité de Lisbonne, la *politique énergétique* a progressé sous l'impulsion de la lutte contre le changement climatique et de la signature du paquet climat-énergie en décembre 2008. Elle reste néanmoins confrontée à des dysfonctionnements liés à la diversité des *mix* énergétiques, à la diminution des capacités de production électrique rendant difficile la réponse à la demande en période de pointe et à un signal prix du CO<sub>2</sub> peu incitatif induisant une augmentation des gaz à effet de serre dans certains pays du fait du recours au charbon (Royaume-Uni, Allemagne). Au total, le prix de l'électricité en Europe est relativement élevé, et il pèse donc sur la compétitivité-coût, sans que les objectifs environnementaux soient pleinement atteints. Une réforme de la gouvernance est nécessaire au bon fonctionnement du marché du CO<sub>2</sub> ou de celui de l'électricité, elle doit clarifier les

objectifs et les priorités (compétitivité *versus* lutte contre le changement climatique).

Dans le *monde numérique*, ce sont essentiellement des acteurs non européens de l'Internet qui détiennent les positions centrales. Incontournables, ils captent l'essentiel de la valeur et détiennent la capacité d'influer sur le fonctionnement même d'Internet. L'Europe ne doit pas devenir un simple espace de consommation de services numériques développés ailleurs, *via* des technologies, des modèles et des normes qu'elle ne maîtriserait pas ; elle doit veiller au renforcement de son autonomie stratégique dans ce domaine. Elle doit garantir qu'Internet fonctionne comme un espace public ouvert à tous et respectueux des droits de chacun, un levier de développement économique, un instrument de liberté et d'émancipation politique. Plusieurs questions se posent : doit-on aller vers un espace numérique unique (harmonisation technique, fiscale et réglementaire) permettant de disposer d'un plus grand marché ou doit-on rester dans des espaces par États membres ou par grandes régions européennes qui ont chacun un propre enjeu d'attractivité ? Comment donner l'impulsion qui remettrait les entreprises européennes dans le jeu du secteur, alors qu'elles ne font pratiquement pas partie des figurantes ?

La *recherche*, d'une importance capitale, ne se résume certes pas à des politiques sectorielles car elle comporte aussi des dimensions transversales, notamment dans ses liens avec l'enseignement supérieur. De fait, si les États membres présentent des budgets nationaux de recherche très disparates en termes d'efforts financiers, ils mettent souvent en avant des priorités thématiques assez voisines, sur le plan technologique (biotechnologies, technologies de l'information, technologies « vertes », nanotechnologies, etc.). Pour remédier aux risques d'inefficacité qui en découlent et favoriser des spécialisations intelligentes (notion de *smart specialisation*), l'Union européenne s'efforce avec un certain succès d'aller dans le sens d'une meilleure coordination des politiques de science et technologie menées tant à l'échelle des pays membres que de leurs régions. Aller vers un degré supérieur de mutualisation des connaissances et des ressources budgétaires dans des secteurs d'avenir tels que ceux de la bio-économie supporterait un objectif d'émergence de l'Europe dans la compétition mondiale, plutôt que de concurrence entre acteurs européens. De manière conjointe, l'Union, grâce au processus de Bologne initié en 1999 et la création en 2010 de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), a réussi le rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur nationaux (schéma commun Licence-Master-Doctorat). Cet espace est favorable à la mobilité intra-européenne ; il pourrait être également le



support, face aux États-Unis qui sont de loin le premier pays d'accueil des étudiants internationaux<sup>5</sup>, d'une stratégie coopérative entre États membres (partenariats inter-établissements, opérateur « Campus Europe », etc.) pour capter les étudiants des pays émergents<sup>6</sup>.

Enfin, la France est traditionnellement promotrice de la *diversité culturelle* en Europe. Comment doit-elle adapter et faire évoluer ce concept face à l'émergence rapide de nouveaux media de diffusion et de nouveaux supports de création<sup>7</sup> ? Son patrimoine exceptionnel, matériel et immatériel, ne doit-il pas davantage jouer un rôle d'attractivité territoriale pour de nouvelles activités économiques, et en même temps, être plus accessible à tous les citoyens en tant que capital partagé ?

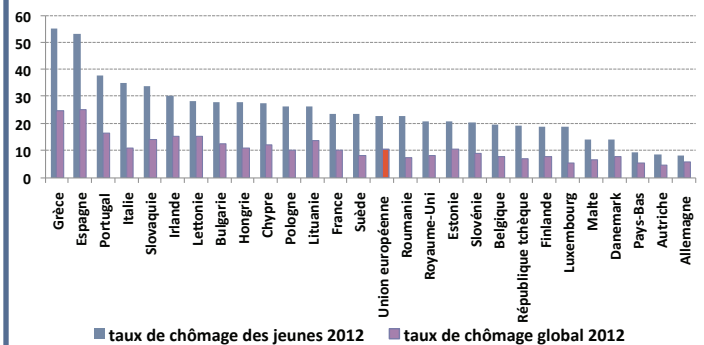
Sur ces différents thèmes, l'Europe doit certainement chercher à favoriser des décisions d'investissements efficaces en offrant un cadre prévisible à long terme. Mais il lui revient aussi d'inspirer une véritable renaissance, qui ne soit pas qu'économique, et à laquelle tous les pays, les citoyens, puissent se sentir partie prenante.

## QUELLES SÉQUELLES DE LA CRISE ET PERSPECTIVES DE CROISSANCE ?

Les déséquilibres internes hérités de la crise vont sans doute marquer les dix prochaines années. Le rééquilibrage des soldes des balances courantes, qui était indispensable, est certes indéniable, mais il n'est qu'en partie le résultat de progrès à l'exportation. Pour une part importante, il provient de la récession de la demande interne qu'ont subie les pays du Sud. De plus, les efforts fournis pour favoriser ce rééquilibrage sont sources d'impacts persistants sur les situations économiques et sociales : on peut penser aux coupes budgétaires qui réduisent l'investissement public ou les dépenses de santé et d'éducation, trois facteurs de productivité à long terme et de bien-être à court terme ; ou aux gains de productivité par la baisse des effectifs, qui engendrent un chômage de masse faisant à la fois baisser la productivité du travail à long terme et réduisant la population active à court terme par découragement ; on peut enfin penser aux effets déflationnistes d'une politique salariale trop rigoureuse, engendrant une chute de la demande qui aggrave les problèmes initiaux d'endettement.

La situation socioéconomique des jeunes Européens est l'archétype de cette difficulté persistante. Dans l'UE-27, on estime à 26 millions le nombre de personnes sans emploi dont 5,7 millions de moins de 25 ans (soit un taux de chômage des jeunes supérieur à 23 %, voir graphique 6). L'exclusion sociale durable de ces populations, du fait de la durée exceptionnelle de la crise, risque de se traduire sur le plan économique par une perte de capital humain et donc de croissance potentielle, alourdissant *in fine* les charges pesant sur les systèmes sociaux nationaux.

**GRAPHIQUE 6**  
**TAUX DE CHÔMAGE GLOBAL ET DES MOINS DE 25 ANS DANS L'UE-27**



Source : Eurostat, LFS.

L'essor des mobilités, particulièrement des jeunes diplômés des pays du Sud, mais aussi de l'Est, vers les pays les plus dynamiques économiquement, dont l'Allemagne, est certes un facteur d'ajustement de ces sociétés aux effets de la crise. Toutefois, ces mobilités, si elles se concluent par une installation durable dans le pays d'accueil, pourraient renforcer le phénomène de concentration des activités économiques et des talents (effets d'agglomération) dans l'Europe du Centre et du Nord.

La mise en place d'une garantie pour la jeunesse est un premier pas vers la résolution de cette difficulté structurelle. Mais les huit milliards actuellement programmés en faveur d'un accès des jeunes à la formation ou à un emploi n'apparaissent pas constituer une réponse sociale européenne à la mesure du défi actuel<sup>8</sup>.

Comment dès lors accélérer le rééquilibrage sans que des effets contreproductifs viennent enliser la sortie de crise ou réduire le potentiel de croissance ? Faut-il des trans-

5. En 2011, 20 % des étudiants étrangers étaient accueillis aux États-Unis, contre 12 % par le Royaume-Uni, 7,5 % par la France et 5,9 % par l'Allemagne (Campus France, 2011).

6. L'Inde et la Chine préconisent la réalisation de cursus complets à l'étranger. Voir également la progression du nombre d'étudiants issus d'Arabie Saoudite, du Vietnam et du Népal sur le marché mondial de la mobilité étudiante (Campus France, 2011).

7. Rapport Sanchez-Schmidt de la Commission Culture et Education du Parlement européen : *Libérer le potentiel des industries culturelles et créatives*.

8. Harfi M. et Delpéch Q. (2013), « Un fonds européen pour l'emploi des jeunes. Proposition pour une initiative », *Note d'analyse* n° 1, CGSP, juin.

ferts temporaires ? Des initiatives industrielles ? Comment recréer une perspective de prospérité partagée ?

L'Europe des transferts a longtemps été refusée par l'Allemagne, et le budget communautaire a été révisé à la baisse. Il faut donc sans doute repenser certains mécanismes permettant d'inciter les pays les plus favorisés par l'Union à soutenir plus activement le redressement de cette dernière. Une fiscalité européenne qui taxerait – comme dans tout système fédéral – ceux qui bénéficient le plus des effets d'échelle de l'Union pour financer les biens publics et éventuellement redistribuer les rentes d'agglomération vers les régions en retard de développement est envisageable à moyen terme. On peut également imaginer des incitations financières à l'investissement des entreprises du Nord en Europe du Sud. Dans un tel cadre, tous les acteurs seraient incités à jouer collectivement le jeu de la construction économique européenne. Les bénéfices structurels seraient immédiats.

Les transferts de souveraineté que certains de ces schémas impliquent ne facilitent pas les accords entre États. La division des opinions publiques entre le Nord et le Sud de l'Europe de même que la perte de confiance générale dans les institutions européennes au Nord et dans les gouvernements nationaux au Sud<sup>9</sup> rendent les négociations sur une intégration politique future plus difficile que par le passé, alors même qu'elles revêtent un caractère d'urgence.

## FAUT-IL COMPLÉTER L'EURO ?

Malgré les efforts déjà accomplis depuis 2008, la zone euro demeure incomplète et il n'y a pas aujourd'hui d'accord sur ce qui est nécessaire pour assurer sa résilience. Les vulnérabilités révélées par la période 2010-2012 n'ont été que partiellement corrigées et cette situation ne permet pas d'écarter la possibilité d'un retour des tensions financières, en particulier sur les dettes souveraines. Le risque demeure par ailleurs d'un blocage du processus d'ajustement, notamment pour des raisons de soutenabilité politique et sociale. La crise actuelle met en exergue une double exigence : l'intégration à la zone euro doit être considérée comme irréversible, parce qu'un éclatement se traduirait par des coûts extrêmement élevés pour l'ensemble de ses membres. Pour espérer être efficace, elle impose toutefois la mise en place de nouveaux mécanismes de surveillance et de solidarité, ainsi que des mécanismes de décision à

la fois plus rapides et plus démocratiques, qui ne peuvent se limiter ni à une gestion intergouvernementale ni à une gestion purement monétaire par la Banque centrale européenne. Pour écarter la possibilité d'un retour des tensions financières ou celle d'un arrêt du processus d'ajustement, et pour reprendre la marche vers la croissance et la cohésion, plusieurs pistes sont aujourd'hui débattues.

Le premier débat concerne la *stratégie budgétaire de la zone euro*. Au sortir de la récession de 2009, l'Europe a donné la priorité à l'ajustement budgétaire en avançant l'argument d'un risque systémique qui aurait été enclenché par la crise de la dette grecque. L'horizon de la réduction des déficits est court et le seuil difficile à atteindre pour les pays très endettés. L'ampleur de la consolidation a induit un impact récessif qui a pesé sur la conjoncture de 2011 à 2013. De ce fait, des voix se sont fait entendre outre-Atlantique ou dans les institutions internationales pour demander à l'Europe d'adapter le rythme de sa consolidation budgétaire. Faut-il dès lors réviser les seuils et rallonger les horizons ? Faut-il craindre plutôt qu'un relâchement de la contrainte budgétaire ne nuise à la crédibilité de l'Union et de ses membres, et ne conduise ceux-ci à des niveaux d'endettement insoutenables ?

Le second débat, corrélé au précédent, met en avant la *nécessité de doter la zone euro d'un mécanisme propre de stabilisation voire d'un fonds de solidarité* permettant, au-delà de la stabilisation conjoncturelle, d'entreprendre des actions plus structurelles de relance de l'investissement ou de maintien du revenu. Quelle ampleur et quel contenu donner à un tel mécanisme de stabilisation commun (budget zone euro, mécanisme spécifique de soutien conjoncturel, capacité d'emprunt bénéficiant d'une garantie conjointe et solidaire, etc.) ? Ces transferts conditionnels doivent-ils favoriser les dépenses d'investissement productifs ou d'investissement social et comment allier les deux ? Faut-il envisager, en dépit de la variété des règles d'indemnisation au niveau national et de l'ampleur potentielle des transferts entre États membres, un système d'assurance chômage de l'UEM, comme le propose la France mais aussi le Commissaire européen à l'Emploi et aux Affaires sociales, le Hongrois Lazlo Andor<sup>10</sup> ?

Le troisième débat relève de l'*approfondissement de la dimension sociale de l'UEM*. Un accord de principe existe en faveur d'une stratégie visant à limiter les divergences sociales et à mettre en place des indicateurs d'alerte sociale (pauvreté, chômage de longue durée), ce qui

9. Merler S. et Vallée S., [2013] "Is there a path to political union?", in *Debunking some myths about Europeans' attitudes towards European integration*.

10. Selon Lazlo Andor, par sa conception, l'UEM se caractériserait par des défauts systémiques et une vulnérabilité face aux chocs asymétriques, qui exige une capacité budgétaire propre et la mise en place de stabilisateurs automatiques, « Developing the social dimension of a deep and genuine Economic and Monetary Union », European Policy Center, 13 septembre 2013.

conduirait *de facto* à la reconnaissance de standards sociaux et d'emplois communs et contraignants. Alors que l'ampleur de la consolidation budgétaire conduit à des coupes ou un ralentissement exceptionnel des dépenses sociales, faut-il aller au-delà et mettre en œuvre à l'échelle de l'UEM un « pacte pour l'investissement social »<sup>11</sup> doté d'une capacité budgétaire – en faveur de l'accueil de la petite enfance, de l'éducation-formation, de l'activité des jeunes, des femmes, des seniors et des peu qualifiés – et visant à faciliter la progression globale des taux d'emploi ainsi que la modernisation des modèles sociaux les plus éprouvés dans la crise ? Faut-il sortir certaines dépenses sociales (notamment celles liées à la petite enfance voire à l'éducation) des exigences en matière de réduction du déficit budgétaire (révision des règles du pacte de stabilité et de croissance) ?

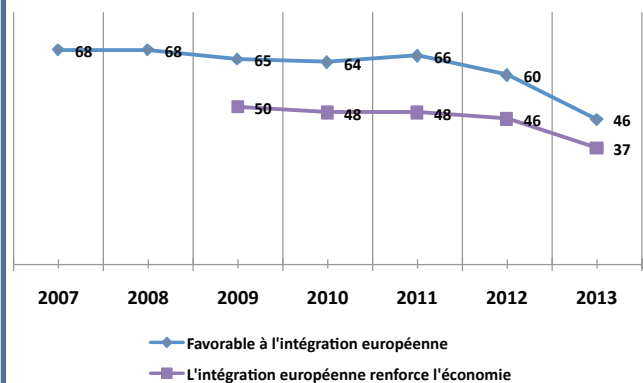
Un quatrième débat porte sur la *nécessité de doter la zone euro d'outils de gouvernance complétant la BCE*. La situation actuelle est à mi-chemin entre deux systèmes. Faut-il un ministre des Finances ou faut-il rendre du pouvoir à la Commission ?

## QUELLE DIMENSION POLITIQUE ?

Il est manifeste que l'idée même de l'Europe est en crise. Les enquêtes d'opinion mettent au jour une forte défiance (graphique 7). L'Union est moins qu'avant la crise estimée porteuse de stabilité politique et de prospérité économique : le soutien à l'UE est passé d'une médiane de 60 % à 45 % à l'échelle des cinq États membres les plus peuplés. Cette défiance est tempérée par un certain réalisme : dans la zone euro, l'adhésion à la monnaie unique reste très élevée et l'aventure d'une sortie de l'euro ne séduit pas (63 % des sondés français veulent conserver la devise européenne, 69 % des Grecs, 67 % des Espagnols, 64 % des Italiens, 66 % des Allemands, données *PewResearch Center*).

Toute nouvelle avancée doit être particulièrement attentive à la dimension démocratique. Le processus législatif et réglementaire européen, pour de louables raisons par ailleurs (élaboration prudente dans une démarche partagée), est trop sophistiqué et s'élabore trop loin des citoyens, ce qui ne permet pas l'émergence d'une réelle communauté par la convergence des représentations. Par ailleurs, si le rétablissement de la prospérité et de la croissance passe par de nouvelles règles de solidarité entre États membres, en particulier dans la zone euro, la légitimité démocratique doit être à la mesure de la souveraineté transférée aux sphères européennes.

## GRAPHIQUE 7 ADHÉSION DES OPINIONS PUBLIQUES À L'INTÉGRATION EUROPÉENNE



Source : PewResearch Center.

L'UE comme la zone euro peuvent-elles acquérir une dimension politique et leur gouvernance peut-elle reposer davantage sur des procédures démocratiques de type fédéral ?

Faut-il en particulier envisager une représentation démocratique de la zone euro (au sein du parlement européen ou par le biais d'une Commission des finances commune émanant des parlements nationaux) ou à l'inverse revenir à un fonctionnement intergouvernemental où les décisions sont prises par des États élus démocratiquement mais défendant leurs propres intérêts ?

## QUELLE STRATÉGIE D'ÉLARGISSEMENT ? QUELLE POLITIQUE DE VOISINAGE ?

Rétablir une ambition pour l'Europe et asseoir sa place dans le monde passe aussi par la définition de ses frontières permettant de fixer le cadre institutionnel. L'Europe s'est jusqu'à présent construite par cercles concentriques et par adhésions successives. Sa capacité d'absorption semble avoir atteint ses limites avec l'adhésion groupée des pays d'Europe centrale et orientale. L'absence de réforme fondamentale du principe majoritaire a conduit à une certaine impuissance politique (les accords à vingt-huit pays, même à la majorité qualifiée, sont difficiles), ce qui limite l'approfondissement de l'intégration européenne. Dans le même temps, les divergences entre modèles sociaux et entre cultures politiques se sont accrues, réduisant également les possibilités d'accord sur les

11. Vandenbroucke F., Hemerijck A. et Palier B. [2011], "The EU Needs a Social Investment Pact", *OSE Paper Series*, Opinion paper n° 5, mai.

domaines prioritaires ou les compétences à transférer au niveau communautaire.

La dynamique d'élargissement semble de ce point de vue fortement ralentie. L'adhésion turque constitue une pierre d'achoppement pour des raisons multiples : taille démographique qui lui donnerait un poids déterminant dans les décisions communautaires ; divergences internes (entre l'Anatolie kurde et le reste du pays) ; poids de son agriculture, qui conduirait à des transferts financiers considérables ; position géographique aux marches de régions instables ; disparité culturelle. Inversement, le dynamisme de l'économie émergente turque et sa diversification actuelle pourrait fournir un élan similaire à celui du dernier élargissement, autorisant une réorientation des activités en Europe. L'adhésion turque permettrait de repenser les priorités de financements, de réformer la gouvernance des institutions européennes et de faire de la diversité culturelle une valeur de l'Union. Quant aux pays des Balkans, leur adhésion en dehors de la Croatie reste handicapée par les questions sécuritaires et par leur système institutionnel dysfonctionnel. La perspective d'adhésion reste pourtant le meilleur gage de la stabilité des Balkans occidentaux.

Dans ce contexte, la capacité d'élargissement future de l'Union est fortement corrélée à ses réformes institutionnelles et aux choix de gouvernance qui seront les siens. Soit elle décide de privilégier la cohésion en son sein et de reporter *sine die* les adhésions futures. Elle évite ainsi d'arbitrer sur le centre de gravité de l'Union qui se déplacerait inévitablement au Sud mais risque en retour de rétrécir sa taille démographique et économique et de réduire sa capacité d'attraction à l'égard des pays voisins (pays méditerranéens, Ukraine et Biélorussie). Soit elle n'approfondit pas son intégration et permet une adhésion assez lâche au marché intérieur qui mettrait au même niveau la Turquie, les Balkans et les pays méditerranéens bénéficiant du statut avancé (Maroc et Tunisie), destinés à terme à rejoindre le marché intérieur. Elle bénéficierait d'un plus grand marché mais sans les gains de l'intégration et avec une capacité d'attraction restreinte. Soit encore, et c'est sans doute le meilleur choix (du point de vue de l'Union elle-même) et le plus difficile, elle approfondit son intégration intérieure, réforme ses institutions pour renforcer les capacités de décision et intègre de nouveaux membres. Elle serait alors en mesure d'exercer une influence plus grande sur sa périphérie, les perspectives de coopérations et d'intégration étant plus profondes.

## GRANDES OPTIONS

Pour la première fois depuis un demi-siècle, les incertitudes quant au cours futur de l'entreprise européenne l'emportent sur les éléments de stabilité. La France n'est évidemment pas en mesure de décider de cette évolution. Mais elle qui a été, et demeure, un acteur majeur de la construction communautaire ne peut rester passive. Toutefois, pour jouer un rôle déterminant dans les choix qui seront opérés, il lui faut être claire sur ses propres ambitions, ses priorités et les concessions qu'elle est prête à faire à ses partenaires.

### LA FRANCE EST-ELLE PRÊTE À UNE REFONDATION EUROPÉENNE ?

Une refondation du marché unique est-elle possible ? Au sein de la zone euro, un progrès parallèle de la responsabilité budgétaire et de la solidarité est-il souhaitable ? Partage des risques et partage de la souveraineté peuvent-ils aller de pair ? Une union politique est-elle souhaitable et sur quelle base ? Comment envisager la question des frontières européennes ? À quels efforts sommes-nous prêts pour assurer la stabilité et la prospérité des pays de notre voisinage ? Quelles sont, au total, les conditions économiques et politiques requises pour que la France s'inscrive avec succès dans une stratégie ambitieuse de refondation européenne ? Telles sont quelques-unes des questions qui se posent aujourd'hui à nous.

Or la société française entretient de longue date une attitude ambiguë à l'égard du projet européen. La non-ratification du traité constitutionnel de 2005 a mis en lumière, à l'endroit de l'entreprise communautaire, une défiance dont les racines sont profondes. L'ambiguïté et les fluctuations qui ont marqué notre rapport à l'unification européenne au cours des dernières décennies sont le reflet de nos débats internes, en même temps que du malaise d'un pays qui a échoué à construire l'Europe à son image. Si difficile que cela puisse sembler, une sortie de cette ambiguïté est-elle possible ? Et si oui, est-elle souhaitable ?

L'ambiguïté n'est pas sans fondement. On a dit ici ce que l'évolution récente de l'Europe pouvait avoir de décevant pour tous ceux qui en attendaient renouveau économique, prospérité et solidarité. Elle n'est pas non plus l'apanage de la France. L'Allemagne, pour ne prendre qu'elle, a régulièrement invité à une union politique qu'elle n'a jamais vraiment su définir.

Plus profondément, l'entreprise européenne a le caractère d'une invention et n'est pas exempte de contradictions. Du marché commun à l'union économique et à l'union monétaire, l'Union européenne s'est définie en marchant sans jamais fixer le point d'aboutissement de son projet. Cette indétermination a fait sa force, elle est devenue sa faiblesse. D'un côté, les projets concrets d'intégration sectorielle butent sur des questions de légitimité décisionnelle et posent la question de la démocratisation des institutions. De l'autre côté, le projet politique européen ne semble pouvoir susciter de l'adhésion qu'au travers de politiques concrètes touchant le quotidien des citoyens, comme si la légitimité par les résultats devait éternellement l'emporter sur la légitimité par les processus.

Alors que l'adhésion au projet européen s'érode, la France a-t-elle intérêt à sortir de cette ambiguïté historique sur ses intentions ? Doit-elle clarifier son ambition pour l'Europe ? Peut-elle la rendre acceptable à la fois par ses partenaires européens et par ses citoyens ? Quelles sont les options géopolitiques et économiques qui s'offrent à elle ? Quelles réformes institutionnelles ces options impliquent-elles ?

## QUEL SOCLE ÉCONOMIQUE ?

L'Union européenne est aujourd'hui minée par le délitement du marché unique et les fragilités de l'union monétaire. Cette situation pose à la France une série de questions difficiles.

Est-il tout d'abord souhaitable de revivifier le marché unique et les politiques communes qui en sont le sous-bassement ou, à l'inverse de développer des coopérations pragmatiques, au risque de perdre la perspective de l'Union ? Revivifier le marché unique pour construire un espace économique intégré implique de construire dans des secteurs comme l'énergie ou le numérique des régulations de niveau européen, et donc un certain transfert de souveraineté. Il en va de même en matière de fiscalité : une imposition harmonisée des sociétés serait un puissant facteur d'intégration et de limitation de la concurrence fiscale, mais se traduirait également par un transfert de souveraineté dans un domaine hautement symbolique. L'enseignement supérieur et la recherche sont un troisième exemple : construire un espace européen de la recherche serait une des meilleures manières de permettre à celle-ci de se maintenir au meilleur niveau mondial, mais il serait mensonger de prétendre que cela peut se faire sans des évolutions en profondeur de nos propres structures.

Pour autant, le délitement à l'œuvre, qui diminue graduellement le pouvoir de la Commission sans vraiment redonner

la main aux États, ne conduit qu'à un affaiblissement collectif. Le résultat actuel est un régime où chacun dispose d'un pouvoir de blocage sans que personne ne dispose vraiment d'un pouvoir d'impulsion.

L'acceptation par les citoyens français d'un approfondissement du marché intérieur européen passe sans doute par des formes plus prononcées de solidarité européenne, donnant des raisons de croire à un mieux-être ensemble. La solidarité, en particulier au sein de la zone euro, ne se conçoit cependant pas sans responsabilité. En matière budgétaire, une mutualisation partielle des dettes, qui permettrait de mieux faire face aux risques d'attaques spéculatives sur les dettes souveraines, requiert une forme de contrôle *ex ante* de nos décisions budgétaires. Mais un tel contrôle ne peut être acceptable que s'il émane d'une instance dotée d'une forte légitimité démocratique, ce qui renvoie à la question des institutions politiques.

## QUEL MOTEUR FRANCO-ALLEMAND ?

À l'ensemble de ces questions, la France ne peut répondre seule, et si elles voient le jour, des propositions pour donner un nouvel élan à l'Europe seront nécessairement portées par d'autres partenaires, à commencer très probablement par l'Allemagne. Dire que le couple franco-allemand demeure un moteur indispensable du fonctionnement de l'Europe est un truisme. Pour autant, ce couple ne fonctionne jamais aussi bien, au service de l'Europe, que tant que les équilibres entre les deux pays sont conservés, ce qui n'a pas été le cas depuis plusieurs années. La question n'est donc certainement pas de remettre en cause ce moteur, mais bien de comprendre par quel positionnement vis-à-vis de l'Allemagne la France pourrait contribuer à le faire mieux fonctionner.

Deux voies s'opposent à cet égard, dont il est déjà clair qu'aucune ne sera pleinement et entièrement choisie. Les décrire dans leur inapplicabilité pureté peut permettre néanmoins d'établir plus clairement un axe sur lequel disposer le curseur de la stratégie européenne de la France.

Dans une première option, la France peut avoir la volonté de jouer *un rôle de pont entre les pôles Sud et Nord de l'Europe*. Cette politique s'est souvent doublée, dans la même logique, d'une volonté de conserver les pays d'Europe centrale et orientale en dehors du noyau de la construction européenne.

Cette stratégie est aujourd'hui mise en cause par les difficultés de l'Europe du Sud, l'échec de l'Union pour la Méditerranée et, à l'inverse, le relatif succès de l'élargissement à l'Est. Faut-il pour autant définitivement rejeter toute volonté de réorientation de l'Europe vers ses rivages

Sud ? Notre tissu économique, notre démographie, notre histoire le permettent-ils ? À l'inverse, la montée des partis d'extrême droite en France ne rend-elle pas chimérique toute politique méditerranéenne ambitieuse ?

La seconde option vise à faire de la France *un pays du Nord à part entière*, en recherchant une convergence avec l'Allemagne et en visant sans réserves à satisfaire aux critères de performances budgétaires, microéconomiques ou sociales sur lesquelles les pays du Nord s'illustrent. Cette option pourrait contribuer à rendre sa crédibilité à la France dans les discussions sur la construction de l'Union. Elle pourrait déboucher sur un modèle d'économie efficace et tournée vers les exportations à destination des pays émergents, seul générateur de croissance pour les temps à venir. Elle permettrait de redynamiser, en la focalisant, une Union européenne sans boussole, de franchir à terme le pas du fédéralisme, et de rompre enfin avec la logique de l'équilibre européen entre nations. Cette option ne nie-

t-elle cependant pas trop rapidement une géographie bien particulière, dont les tropismes ne pourront jamais être parfaitement corrélés avec ceux de l'Allemagne ? Est-elle de nature à favoriser un redressement productif aussi nécessaire économiquement que politiquement ? Les efforts qu'elle induirait peuvent-ils être acceptés par une population française aujourd'hui rétive à des disciplines perçues comme exogènes ? Enfin, est-il possible que cette option soit réalisée en un temps suffisamment court pour être vécue par l'Europe, ses citoyens, ou ses partenaires, comme une solution efficace bénéficiant à tous ?

À cet ensemble de questions, il est tentant de ne pas répondre. Ce serait prendre le risque de laisser faire une désagrégation de l'édifice européen. Pour pouvoir engager un dialogue constructif avec ses partenaires sur les priorités européennes des années qui viennent, la France doit sortir de l'ambivalence, résoudre ses propres contradictions, et faire preuve d'initiative.



## QUELLE FRANCE DANS 10 ANS ?

Retrouvez les dernières actualités  
du Commissariat général  
à la stratégie et à la prospective sur :

-  [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)
-  [CommissariatStrategieProspective](https://www.facebook.com/CommissariatStrategieProspective)
-  [@Strategie\\_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Commissariat général  
à la stratégie  
et à la prospective

Lors du séminaire gouvernemental de rentrée du 19 août 2013, le Président de la République a souhaité que soit engagée sans attendre une démarche, largement concertée, visant à définir une stratégie à 10 ans pour notre pays.

La définition d'une telle stratégie recouvre plusieurs objectifs :

- montrer un chemin qui permet à notre pays d'avancer avec des repères et des indicateurs clairement identifiés ;
- engager des choix collectifs qui organisent les transitions majeures ;
- adapter nos politiques et nos instruments en fonction des objectifs visés ;
- ouvrir une large concertation avec l'ensemble des forces vives.

A l'issue du séminaire, le Premier ministre a confié au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) la préparation de ce projet en identifiant notamment 5 enjeux essentiels : l'avenir du modèle de production, la réforme de notre modèle social, la soutenabilité de notre modèle de croissance, les mutations de la société française et le projet européen.

Le rapport du CGSP sera remis au Président de la République et au Premier ministre à la fin 2013. Ce rapport aura en particulier pour ambition de :

- clarifier un certain nombre de perspectives pour les 10 ans à venir au travers d'un diagnostic prospectif, se fondant sur des constats le plus possible partagés ;
- proposer parmi les choix possibles un nombre restreint de priorités nationales ;
- fixer autour de ces priorités des objectifs concrets et chiffrés de nature à mobiliser les forces vives et l'ensemble du corps social au-delà d'une seule législature.

➤ Plus d'infos sur [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)



La Note d'introduction au débat "Quel projet pour l'Europe ?"  
- septembre 2013 est une publication du Commissariat général  
à la stratégie et à la prospective

Directeur de la publication :  
Jean Pisani-Ferry, commissaire général

Directeur de la rédaction :  
Hervé Monange, adjoint au commissaire général

Secrétaires de rédaction : Sylvie Hurion, Olivier de Broca

Impression : Commissariat général à la stratégie et à la prospective

Dépôt légal : septembre 2013 - N° ISSN : 1760-5733

Contact presse : Jean-Michel Roullé, responsable  
de la communication - 01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38  
[jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr](mailto:jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr)

Créé par décret du 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective se substitue au Centre d'analyse stratégique. Lieu d'échanges et de concertation, le Commissariat général apporte son concours au Gouvernement pour la détermination des grandes orientations de l'avenir de la nation et des objectifs à moyen et long termes de son développement économique, social, culturel et environnemental. Il contribue, par ailleurs, à la préparation des réformes décidées par les pouvoirs publics.

